

FICHE N°17 – KIOSQUES DE VOTE : UN ENJEU POUR LE DROIT DE VOTE DE TOUTES ET TOUS

La généralisation du vote électronique a conduit à une baisse dramatique de la participation aux élections professionnelles. **Les kiosques de vote (postes informatiques dédiés au vote, implantés dans les services ou sur les sites) sont donc un enjeu essentiel d'égalité d'accès au scrutin.** Négocier avec l'administration des solutions de vote physiques fait partie des points importants pour permettre un maximum de participation de l'ensemble des agent·es.

Toucher les agent·es qui ne travaillent pas sur ordinateur

Le vote électronique suppose d'avoir accès à un poste connecté à internet et d'avoir un minimum de maîtrise de l'outil informatique. Or, **une part importante des agent·es ne travaille pas sur ordinateur** (personnels ouvriers ou techniques, agent·es de terrain, agent·es d'accueil ou de surveillance, etc.) ou ne dispose pas d'un poste individuel. Sans dispositif spécifique, ces collègues se retrouvent pénalisés : ils doivent se débrouiller seuls avec leur téléphone, trouver un ordinateur en libre-service ou renoncer à voter.

Revendications à porter

Pour qu'ils remplissent réellement leur rôle, **les kiosques de vote doivent répondre à plusieurs exigences que la CGT doit négocier avec l'administration :**

- qu'ils soient accessibles pendant toute la période d'ouverture du vote électronique et pas seulement certains jours
- qu'ils soient ouverts sur toutes les plages horaires de service (horaires décalés compris)
- obtenir la garantie que le fait de se rendre sur un des kiosques de vote soit considéré comme du temps de travail effectif sans pénalisation ni sur la rémunération, ni sur le temps de service
- que les kiosques de vote garantissent le secret du vote au même titre qu'un isolement
- que les professions de foi, les listes de candidats et, plus largement, la documentation électorale soient disponibles en version papier

Pourquoi la présence de militant·es CGT est décisive

L'expérience montre qu'il est très utile que des militant·es CGT soient présents, autant que possible, autour des kiosques de vote. Leur rôle n'est évidemment pas de regarder pour qui les collègues votent, mais d'**aider les collègues qui en ont besoin à retrouver leurs identifiants de vote ou à comprendre la procédure d'accès à la plateforme de vote.** Les kiosques sont aussi le lieu où les collègues qui comptent voter sur leur ordinateur mais galèrent à se connecter peuvent venir chercher des informations sur la procédure de vote. La présence d'un·e camarade connu·e, qui peut expliquer sans juger et qui facilite l'accès au vote, peut faire la différence entre un vote et une abstention – et potentiellement un vote CGT !